



DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAIRIE  
de  
POUANT

2 Place Jean Catin 86200 POUANT  
Tel. 05 49 22 50 67 - Email contact@pouant.fr

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 –19h00**

En la présence de Mr Villes Patrick, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques du secteur de Loudun. Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agrérer l'expression de mes sentiments distingués.

À Pouant, le 1er décembre 2025  
Le Maire,  
Mr PROUST Jacques.



### ORDRE DU JOUR

- Présentation de Mr Villes Patrick, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques du secteur de Loudun.
- Approbation du Compte rendu du 5 novembre 2025 ;
- Décisions du maire ;

1. Délibération pour l'adhésion à la convention mutuelle santé du CDG de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et participation financière mensuelle ;
2. Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au contrat CNP pour le personnel CNRACL ;
3. Délibération portant recrutement et fixation de la rémunération de l'agent recenseur ;
4. Points sur les travaux ;
5. Etude de la demande de voirie de Mr Girault Denis et de Mme Jourdanne Virginie résidents 9 le Petit Souper ;
6. Information sur le dossier de Mme Prunières ;
7. Information sur la vente de la parcelle communale AC 332 à Mr Brunet ;
8. Information sur la rencontre avec Mme Méchin Marylou du Syndicat de la Manse du 1<sup>ER</sup> décembre \_ l'entretien des cours d'eau ;
9. Information sur le raccordement de la fibre de la Mairie ;
10. Organisation de la distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans ;
11. Organisation du Marché de Noël du 14 décembre et retour sur la réunion des associations du 17 novembre.

- ✓ Questions diverses

POUVOIR (1)

Je soussigné(e),  
- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal, séance du \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à (2) \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_ heures (3)

Fait à \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_  
Signature. (4)

(1) A n'utiliser qu'en cas d'empêchement majeur. (2) Nom, prénom, adresse du mandataire. (3) Le présent pouvoir conservant une validité de trois reports maximums dans le cas où la présente réunion serait reportée pour quelle que cause que ce soit. (4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».